

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Nom : BORGHINI

Prénom : Jean-Charles

Date d'entrée en fonction en qualité de Conseiller régional : 02/07/2021

En vertu de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013, constitue un conflit d'intérêts *« toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction. »*

Sur la base du volontariat et conformément au Code de déontologie reconduit par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans sa délibération 21-388 du 23 juillet 2021, les Conseillers régionaux qui ne dépendent pas de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique adressent une déclaration d'intérêts au Déontologue, Président de la Commission de déontologie.

La présente déclaration a pour objet de permettre aux Conseillers régionaux de mieux appréhender les potentielles situations de conflit d'intérêts dans lesquelles ils pourraient se trouver dans l'exercice de leur mandat.

La Commission de déontologie pourra aider les élus régionaux à détecter ces situations, sur la base de l'examen de la présente déclaration, éventuellement complétée de précisions.

Indications générales :

Les Conseillers régionaux souhaitant des informations complémentaires peuvent contacter le Déontologue, Président de la commission de déontologie.

La mention « néant » doit être indiquée dans les rubriques sans objet.

La déclaration doit être signée.

Renseignements personnels :

Année de naissance	27 Octobre 1965
Profession	Personnel de Direction de l'Education Nationale HC
Adresse postale	[REDACTED]
Coordonnées téléphoniques	[REDACTED]
Courriel	[REDACTED]

1. Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
Principal du collège Camille Reymond La Bastide Neuve 04160 Château-Arnoux	Période spécifique car j'étais à ½ traitement arrêt maladie pour Covid long depuis le mois d'octobre 2020 Montant imposable : 30789, 06 €

2. Les activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
Du 01/09/2018 au 30/09/2021 Principal du collège Camille Reymond La Bastide neuve 04160 Château-Arnoux Du 01/09/2012 au 31/08/2018 Principal du collège Jean Giono Montée des adrechs 04100 Manosque + Greta Antenne de Manosque Les deux EPLE sont classés en 4^{ème} catégorie	Montant imposable : 2021 : 30789,06 € 2020 : 58704,47 € 2019 : 60957,18 € 2018 : 58595,65 € 2017 : 58062,65 € 2016 : 58300,17 €

3. Les activités de consultant exercées à la date de l'élection et au cours des cinq dernières années : Sans Objet

Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi	Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
/	/	/

4. Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination ou lors des cinq dernières années : Sans Objet

Identification de l'organisme public ou privé ou de la société	Description de l'activité	Rémunération ou gratification perçue
/	/	/

5. Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection et au cours des cinq dernières années : Sans Objet

Identification de la société	Evaluation de la participation financière	Rémunération ou gratification perçue
/	/	/

6. Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin :

Identification du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou du concubin	Description de l'activité professionnelle
	Professeure Lycée Le Sacré Cœur 2 avenue des Thermes 04000 Digne-les-Bains

7. Les fonctions bénévoles exercées à la date de l'élection et au cours des cinq dernières années susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts : Sans Objet

Identification de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées

8. Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection :

Identification des fonctions et mandats électifs	Date de début et de fin de fonctions et mandats électifs	Rémunérations, indemnités ou gratifications perçues
Maire de La Brillanne 04700	2014 réélu en 2020	Brut : 1003,46 € Net : 779,93 €
Conseiller Communautaire	2014 réélu en 2020	Pas de rémunération

9. Observations :

J'ai augmenté mon indemnité de maire de la commune de La Brillanne (04700) à compter du 01/10/2021 après avoir obtenu une disponibilité pour mandat électif auprès de M. le Recteur de l'Académie pour mandat électif :
Brut : 1926,8 € et Net : 1441,96 €.

Fait le : 05 mai 2022

Signature :

